



Unité d'aménagement 043-51

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 043-51 a été produit pour la période 2018-2023.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
▶ Nouvelle cartographie des pentes par LIDAR	- 7 300 m ³ /an
▶ Retrait des lisières boisées riveraines de la superficie destinée à l'aménagement forestier	- 20 200 m ³ /an
▶ Ajustement à la durée de protection de trois territoires d'intérêt totalisant 27 840 hectares	+ 70 100 m ³ /an
▶ Remplacement de la coupe mosaïque par une approche par compartiments d'organisation spatiale dans le domaine bioclimatique de la sapinière	
▶ Mise à jour de la récolte pour la période 2018-2023	

Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modifications	Effets sur les possibilités forestières
Ajustement aux modalités reliées à la certification forestière	Aucun effet
Ajustement au volume provenant des lisières boisées riveraines	+ 11 000 m ³ /an

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	1 126 860	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	339 350	30%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	157 780	14%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	629 730	56%



Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	7 630	7 480
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	0
Total des coupes totales	7 630	7 480
Éclaircie commerciale	50	50
Coupe progressive régulière	590	590
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	510	510
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	0	0
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	0
Total des coupes partielles	1 150	1 150
Total des activités de récolte	8 780	8 630
% des coupes totales / récolte	87%	87%
% des coupes partielles / récolte	13%	13%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	870	870
Plantation de base (1 600 plants/ha)	1 440	1 440
Regarni	290	290
% des plantations dans les coupes totales	30%	31%
Total des travaux de reboisement	2 600	2 600
Nettoisement	550	550
Éclaircie précommerciale	850	850
Dégagement de la régénération naturelle	0	0
Dégagement de plantation	1 060	1 060
Élagage	0	0
Total des travaux d'éducation	2 460	2 460
Scarifiage partiel	330	330
Scarifiage en plein	2 320	2 320
Total de la préparation de terrain	2 650	2 650
Total des travaux sans récolte	7 710	7 710

Enjeux reliés à la décision

- ▶ Un secteur en négociation territoriale entre la Nation Atikamekw et les gouvernements du Québec et du Canada, appelé « Terres ASKI », ne fait l'objet d'aucune planification de récolte forestière depuis plusieurs années. Les possibilités forestières associées à cette portion de l'unité d'aménagement sont de 21 200 m³/an.
- ▶ Les volumes détaillés par essence provenant de ce secteur sont présentés à la section *Subdivision territoriale des possibilités forestières*.

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 6 885 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **5 432 000 \$** soit 79 % du budget disponible.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	791 200	0	0	100	121 100	214 300	200	4 100	0	1 131 000
2023-2028	820 700	0	0	100	129 100	219 200	300	4 200	0	1 173 600
Δ	4%	-	-	0%	7%	2%	50%	2%	-	4%

Recommandations du Forestier en chef

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

Modalités reliées à la certification forestière

- ▶ L'unité d'aménagement est certifiée selon la norme du *Forest Stewardship Council*
- ▶ Les modalités relatives aux Grands Habitats Essentiels ont été abandonnées. Celles-ci n'avaient pas d'influence sur les possibilités forestières.
- ▶ Les modalités relatives aux cibles de rétention sont demeurées identiques à celles de la période 2018-2023.

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	820 700	0	0	100	129 100	219 200	300	4 200	0	1 173 600
Certification	-16 400	0	0	0	-2 600	-4 400	0	-100	0	-23 500

Subdivision territoriale des possibilités forestières

Un secteur en négociation ne fait l'objet d'aucune intervention forestière en raison de considérations autochtones. Le Forestier en chef recommande au ministre que les possibilités forestières associées à ce territoire ne doivent pas être transférées ou récoltées dans d'autres secteurs de l'unité d'aménagement. Le tableau suivant détaille la répartition du volume provenant de ce secteur.

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
Terres Aski	14 700	0	0	0	2 300	4 100	0	100	0	21 200

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1^{er} novembre 2021